

Continuité pédagogique : procédure

En cas d'absence prolongée d'un élève suite à un isolement dû à la situation sanitaire, les équipes pédagogiques ont convenu des mesures suivantes :

Contenus des cours et exercices

Les enseignants déposeront en ligne sur l'**Espace Numérique de travail (ENT)**, dans le **cahier de texte** de la classe, dans le **contenu du cours** de la séance du jour, l'ensemble des activités réalisées en classe. Qu'il s'agisse de contenus de leçons (photo prise d'un cahier d'un camarade de classe ou document du professeur), d'exercices donnés, ou encore d'exercices faits et corrigés en classe.

Le professeur déposera également sur l'ENT, dans la mesure du possible, en pièce jointe, tout document utile à l'élève absent.

Si seules des activités orales étaient réalisées, l'enseignant les décrira de manière aussi détaillée que possible dans son cahier de texte.

Délai de mise en ligne

Les enseignants ont besoin de voir l'avancée du travail du jour avec la classe avant de pouvoir mettre en ligne le contenu de ce même cours. Selon la charge de travail en présentiel de l'enseignant, il ne lui sera pas toujours possible de mettre immédiatement en ligne le contenu du cours manqué pour les élèves absents. Il se peut que ce contenu n'apparaisse que le soir ou le lendemain du cours manqué. Les enseignants comptent donc sur la bienveillance et la compréhension des élèves et des parents si le contenu détaillé du cours n'était pas immédiatement disponible.

Accès en ligne aux cours manqués et autonomie des élèves

Il appartient aux élèves, éventuellement aidés par leurs parents pour les plus jeunes, de récupérer les contenus des cours manqués sur l'ENT.

(Pour cela, il est impératif que les élèves aient leurs codes d'accès ENT et se familiarisent, dès le début de l'année, avec l'utilisation du cahier de texte de la classe et avec l'accès aux contenus de séances. Les parents, qui possèdent eux aussi un code d'accès à l'ENT, sont fortement encouragés à accompagner leurs enfants dans cette démarche dès le début de l'année afin qu'en cas d'absence, l'élève soit capable d'accéder à ses cours seul.)

Récupération des cours manqués

Une fois que l'élève absent aura accédé aux contenus des cours manqués, il ne s'agit pas juste, pour l'élève, d'imprimer les documents et de les coller dans son cahier. Il lui appartient de faire de son mieux pour compléter son cahier, pour lire avec attention les cours reçus en essayant de les comprendre et pour faire les exercices donnés. Il pourra noter ses éventuelles questions sur son cahier afin de les poser à son professeur lorsqu'il reviendra au collège.

Evaluations

Par mesure d'équité avec les autres élèves et les conditions d'évaluation en classe, les équipes pédagogiques ont décidé qu'un élève en isolement à la maison pourrait réaliser les évaluations faites en classe sans que celles-ci ne soient cependant notées. Ces évaluations seront corrigées par les enseignants et feront l'objet d'une appréciation détaillée mesurant la maîtrise de l'élève, encourageant ses progrès ou faisant état des fragilités constatées.